

Charte des Principes

Juin 2023



S W A U T I



SWAUTI

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : PRINCIPES POLITIQUES

Principe 01 : Alliance avec des partis politiques	3
Principe 02 : Participation au débat et consultation politique	3
Principe 03 : Lutte contre toute forme de discrimination dans la politique	3

CHAPITRE II : PRINCIPES POUR LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Principe 04 : Cohésion et solidarité entre les îles et entre les régions des îles	3
Principe 05 : Gouvernance institutionnelle axée sur les résultats	3
Principe 06 : Lutte contre la mauvaise gouvernance institutionnelle	3

CHAPITRE III : PRINCIPES POUR LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE

Principe 07 : Souveraineté économique du pays	4
Principe 08 : Préférence économique nationale	4
Principe 09 : Emancipation socioprofessionnelle de la jeunesse	4

CHAPITRE IV : PRINCIPES SOCIETALES

Principe 10 : Mérite, effort et égalité des chances	4
Principe 11 : Coutume, tradition et religion	4
Principe 12 : Lutte contre les fléaux sociaux des jeunes	4

CHAPITRE I : PRINCIPES POLITIQUES

Principe 01 : Alliance avec des partis politiques

Négocier et conclure, avec un autre ou d'autres partis, des alliances politiques à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire ou politiquement opportun pour la conquête du Pouvoir Exécutif (National, insulaire, local) et/ou législatif lors des élections et/ou lors de la composition des Exécutifs (Union, Île et Commune).

Principe 02 : Participation au débat et consultation politique

Prendre systématique et activement part aux débats politiques nationaux et à toutes formes de consultation politique menée par les institutions de la République en y apportant l'analyse et le diagnostic du SWAUTI et en défendant les options de solutions et la position du SWAUTI suivant les sujets à débattre.

Principe 03 : Lutte contre toute forme de discrimination dans la politique

Lutter contre toutes les formes de discriminations (insulaire, sociale, professionnelle, etc.) dans la gouvernance des institutions de la République en ne s'autorisant aucune exclusion, de quelque nature que ce soit, dans le débat sociopolitique et dans la gestion des affaires publiques.

CHAPITRE II : PRINCIPES POUR LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Principe 04 : Cohésion et solidarité entre les îles et entre les régions des îles

Préserver, consolider, maintenir et renforcer la cohésion et la solidarité entre les leaders politiques des différentes îles, et des différentes régions des îles, dans la gouvernance des institutions de la République, nationale, insulaire et locale, en veillant à une répartition équitable dans la désignation et/ou dans la nomination aux responsabilités publiques civiles et militaires, et ce quel que soit le mode de sélection retenu par les instances habilitées (recrutement sur dossier ou par concours, nomination politique, promotion dans l'administration publique, etc.).

Principe 05 : Gouvernance institutionnelle axée sur les résultats

Instaurer et promouvoir une gouvernance des institutions de la République axée sur les résultats en privilégiant les nominations politiques et techniques suivant des « Profil de Poste » préétablis, et en veillant à une évaluation régulière et rigoureuse des concernés sur la base de Plan de Travail périodique bien définis.

Principe 06 : Lutte contre la mauvaise gouvernance institutionnelle

Lutter contre la mauvaise gouvernance des institutions de la République en dénonçant et en démettant tous ceux reconnus coupables et/ou responsables et/ou complices de mauvaise gouvernance dans l'exercice de leurs fonctions, et en rejetant systématiquement leur nomination et/ou leur candidature à de nouvelles responsabilités similaires ou équivalentes.

CHAPITRE III : PRINCIPES POUR LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE

Principe 07 : Souveraineté économique du pays

Promouvoir, soutenir et accompagner le développement du Secteur Privé national en aidant d'une manière significative l'émancipation de grands opérateurs économiques nationaux pour garantir la souveraineté économique et permettre à l'Etat de mieux défendre les intérêts financiers du pays.

Principe 08 : Préférence économique nationale

Encourager, faciliter et renforcer l'essor d'un tissu économique et industriel national par la préférence nationale, en particulier pour les nouvelles entreprises naissantes lancées par des jeunes entrepreneurs, tant pour la production que pour la consommation des biens et services, afin de favoriser l'émergence économique des acteurs nationaux pour l'intérêt supérieur de l'Etat.

Principe 09 : Emancipation socioprofessionnelle de la jeunesse

Encourager et accompagner l'émancipation socioprofessionnelle de la jeunesse à travers l'entrepreneuriat dans des métiers d'avenir pour lesquels le pays dispose d'avantages géostratégiques et géologiques confirmés.

CHAPITRE IV : PRINCIPES SOCIETALES

Principe 10 : Mérite, effort et égalité des chances

Promouvoir, soutenir et instaurer la culture du mérite, de l'effort et de l'égalité des chances face aux opportunités professionnelles et politiques offertes aux Citoyens par les institutions de la République.

Principe 11 : Coutume, tradition et religion

Préserver, protéger, mettre en valeur et promouvoir les coutumes, les traditions et l'histoire des Comores, y compris la pratique de la religion dans nos îles, afin de préserver l'identité culturelle comorienne.

Principe 12 : Lutte contre les fléaux sociaux des jeunes

Lutter et combattre prioritairement les fléaux sociaux qui affectent la jeunesse (délinquance, déscolarisation et échec scolaire, chômage, égarement social) afin de faciliter l'émancipation socioprofessionnelle des jeunes et pour prémunir le pays de l'insécurité chronique et structurelle menant au chaos et à l'instabilité sociale.